Partagez vos selfskis

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Sunweb (ci-après la « société organisatrice ») immatriculée au registre du commerce et des société sous le numéro : CH 020 4 049 544 0 dont le siège social est situé au 5 avenue de la République, 75011 Paris.

Organise du 6 février 2016 au 28 février 2016 un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « Partagez vos selfskis » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France, à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice pourra demander à tout participant de justifier de sa majorité et, le cas échéant, disqualifier un participant ne pouvant la justifier.
La société organisatrice pourra demander à tout gagnant de justifier sa majorité et se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors que le gagnant initial est mineur.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement sur la plate-forme facebook.com aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en postant une photo de vous-même ou de vous-même et vos proches (dans ce cas leur autorisation est nécessaire), lors d'un séjour aux sports d'hiver.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique ou identifiant Facebook - pendant toute la période du jeu.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, en aucun cas Facebook ne sera

tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération.

ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

1 gagnant sera sélectionné parmi les 10 participants ayant recueillis le plus de votes dans les 5 jours suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté dans les 2 jours suivant son élection, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant :

- 1 séjour au ski d'une semaine pour 4 personnes d'une valeur moyenne de 800€ comprenant :
    - L'hébergement à la Résidence Le Hameau de St François à Saint François Longchamp.
    - 4 forfaits remontées mécaniques 6 jours pour le domaine skiable Le Grand Domaine.
    - La location du matériel de ski en gamme classique pour 4 personnes comprenant les skis, les bâtons et les chaussures.
    - 3 dates de séjour au choix : du 26 mars au 2 avril 2016 ou du 2 avril au 9 avril 2016 ou du 9 avril au 16 avril 2016.

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.